

MULT SRL 070

République Démocratique du Congo



Ministère des Affaires Etrangères
et Intégration Régionale
Le Secrétaire Général aux Affaires Etrangères

MESSAGE

- TRANSMIS A : MISSIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO A L'ETRANGER (TOUTES)
- RPT : 130
- EMANANT DE : MINAFFET-/KINSHASA-GOMBE

MSG N° 131/131.21/1984/2114/2019 DU

02
12019/05/019

/MULT 0701
TEXTE

J'ai l'honneur de vous saluer et de porter à votre connaissance que notre Ministère avait été saisi par Monsieur le Directeur Général de l'OGEFREM en vue de solliciter notre soutien diplomatique dans l'affaire de l'enregistrement frauduleux de la fiche électronique des renseignements à l'importation(FERI) propriété intellectuelle de l'Etat par la firme italienne FABREMAR SRL.

D'autres correspondances émanant de l'OGEFREM nous ont renseigné que cette firme italienne a encore accordé mandat à plusieurs groupes sous sa traitance de gérer la FERI au préjudice des Intérêts de l'OGEFREM en particulier et de l'Etat congolais en général.

En effet, la Fiche Electronique de Renseignement à l'importation(FERI) avait été instituée en son temps par l'instruction ADG/ADT/001/08/2003 de Mme MAYUMA KASENDE, Administrateur Délégué Général en vue de doter cet office d'un support essentiel pour le contrôle des taux de Fret à appliquer ; Cet outil avait même été utilisé 5(cinq) ans avant le contrat de mandat que l'OGEFREM a eu à signer avec FABREMAR

srl, en mai 2008 et cette dernière a continué à l'utiliser indument malgré la résiliation du contrat intervenue depuis l'année passée.

Je vous prie donc tous d'être attentifs à toute réclamation de l'OGEFREM qui pourrait à tout moment vous parvenir au sujet de ce dossier, si une situation d'utilisation abusive de la FERI arriverait à vous être rapportée. prière donc ne pas hésiter de prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la protection de la FERI, propriété intellectuelle de l'Etat congolais et m'en informer.

Salutations patriotiques.


ILEKA ATOKI
Ambassadeur